

Monsieur Jean Baptiste Bergamo
Directeur Général Rail -SAB et SAT
Newrest France
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur,

L'accélération de l'inflation portée notamment par la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires met particulièrement en difficulté les salariés et accentue les difficultés des ménages les plus modestes qui ont déjà subi, pour bon nombre d'entre eux, des pertes de revenus engendrées par la crise sanitaire (chômage partiel).

Le bouclier tarifaire annoncé par le gouvernement en réponse à la flambée des prix de l'énergie apparaît comme un tour de passe-passe puisqu'il faudra à partir du mois d'avril rembourser les augmentations qui n'auraient pas été payées maintenant !

Notre organisation syndicale réaffirme l'urgence d'une augmentation générale des salaires de base face aux pertes de pouvoir d'achat subies et accumulées depuis les années 2000 par les salariés de notre entreprise. L'ensemble des salariés méritent une véritable reconnaissance de leur travail dans des conditions très souvent dégradés.

Salaires et indemnités

- Augmentation de 6% des salaires de base pour l'ensemble du personnel TGV et Intercités rétroactif au 1^{er} janvier.
- Négociation d'un minimum d'intéressement garanti mensuel pour le personnel commercial.
- Négociation d'une compensation financière pour la prise de jours fériés.
- Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- Forfait de la prime petit-déjeuner à 2,5 MG.
- Augmentation du forfait taxi.
- Augmentation des tickets restaurant à 9,50 €.
- Demande d'une prime pour les découchés longs (+ 10h).
- Demande d'une prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- Négociation d'une catégorie "Formateur".
- Augmentation de 6% de la part variable des Cadres (Forfaits et Intégrés).
- Revalorisation de la part qualitative de la Prime Trimestrielle Variable Chef de bord (avenant n°1).

Conditions de travail

- Négociation pour la chambre de jour à 2 heures si canicule et grand froid.
- Négociation d'un accord cohérent sur le travail de nuit.
- Création d'un échelon pour les agents ayant 20 ans d'ancienneté.
- Application des aménagements des plannings à partir de 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- 75% du temps de nuit pris en compte quand la nuitée est inférieure à 8 heures.
- Négociation d'un accord sur le télétravail.
- Demande de places de parking sur l'ensemble des sites du périmètre.



- RTT : compensation en RTT pour les salariés à temps partiel (administratifs postés ou non postés, cadres intégrés) au prorata des heures contractuelles.
- Application de l'accord d'harmonisation à tout le personnel Newrest Wagons-Lits.
- Création ou réfection de salle de repos sur les différents site.
- Application de la grille administrative : passage à l'échelon supérieur pour tout le personnel concerné.
- Création d'un échelon intermédiaire à toutes les catégories afin de favoriser l'évolution salariale.

Social

- Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- Remplacement obligatoire du personnel administratif en maladie ou arrêt de travail de plus de 7 jours dans l'entreprise.
- Négociation d'un compte épargne temps.
- Prise en charge de la Mutuelle à 100% par l'entreprise.

Nous vous demandons que notre convention collective nationale de la restauration ferroviaire (CCNRF) soit rattaché à celle de la branche ferroviaire.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations.

Pour Force Ouvrière
Le délégué syndical central
Jean-Marc Staub



Copies : Madame Catherine OBLOJ, DRH Newrest Wagons-Lits
Madame Jennifer SILVA, Responsable droit social Newrest Wagons-Lits